

Certains députés ont déjà choisi leur camp, d'une part ou de l'autre. Certains Canadiens auraient voulu naître Américains. Ceux-là souhaitent que l'accord soit conclu pour réaliser leur rêve. D'autres sont fiers de leur naissance et veulent que le Canada conserve son indépendance à l'avenir.

Indépendamment du choix que nous avons fait, indépendamment de l'orientation que nous voudrions voir notre pays prendre, à titre de députés, la démocratie nous impose de veiller à ce que, partout dans notre pays, les Canadiens ordinaires aient l'occasion de s'exprimer, dans leurs villes et leurs villages, avec toute la passion et l'énergie dont ils sont capables.

● (1600)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Hawkes: Madame la Présidente, je pensais que nous passions au débat, mais s'il y a une période de questions ou de commentaires, je ne poserai qu'une seule question au député. La Chambre a-t-elle annoncé qu'elle appuyait l'accord? Que signifie un vote à la 2^e lecture?

Le député semble vouloir dire que nous devrions réétudier la question de savoir si le libre-échange est ou non avantageux pour le Canada. Le député sait que le comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur s'est déplacé dans tout le pays. Il sait que bien des millions de dollars ont été dépensés par une commission sur l'économie, laquelle a étudié notre pays pendant trois ans et a recommandé aux Canadiens et à la Chambre de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Vous avez peut-être remarqué que le député a parlé très peu du processus législatif, de la nécessité d'entendre des témoins. C'est bizarre. Les personnes qui suivent le débat peuvent vouloir examiner les bleus pour voir s'il a parlé ou non de la nécessité de voyager dans le pays pour qu'on étudie les détails du projet de loi et que des experts en la matière nous disent si les termes utilisés dans le projet de loi reflètent bien l'accord. Il a oublié, ou peut-être ignore-t-il, que la plupart des gens qui disposent de ce genre de compétence habitent ici à Ottawa. C'est d'ici que viennent la majorité des témoins versés en subtilités rédactionnelles et en droit, à l'étape législative de la plupart des projets de loi.

Parle-t-il d'essayer de ramener la Chambre à l'époque où celle-ci ne s'était pas prononcée à propos de cet accord? Ou bien, essaye-t-il simplement de faire de l'obstruction, de contrecarrer les travaux de la Chambre et le processus démocratique, en laissant entendre que la question n'est pas résolue?

La Chambre s'est prononcée et elle s'est prononcée clairement. Elle veut que cet accord de libre-échange entre en vigueur et la tâche du comité consiste à examiner minutieusement le projet de loi pour s'assurer qu'il concorde bien avec l'accord. C'est là son mandat. Son travail ne consiste pas à se déplacer d'un bout à l'autre du pays.

M. Langdon: Madame la Présidente, j'ai franchement peine à croire les propos du secrétaire parlementaire. Contrairement à ce dernier, j'étais l'un des membres du comité qui a parcouru

le pays rapidement. Nous avons entendu un bon nombre de personnes s'exprimer non pas sur l'accord de libre-échange comme tel, mais sur un bref document préliminaire qui avait très peu à voir avec les détails de l'accord lui-même.

En ce qui a trait à la Commission Macdonald, l'une des caractéristiques principales de cet accord est qu'il est le premier accord commercial important au monde à inclure des services. Je vous signale, au cas où vous ne le sauriez pas, que les services représentent 72 p. 100 de l'activité économique au Canada. La Commission Macdonald n'a effectué aucune étude des répercussions d'une telle entente sur les services, parce qu'elle n'a jamais pensé que ceux-ci feraient partie de l'accord. Par conséquent, c'est aussi nous induire en erreur que de se reporter à ce document.

Le dernier commentaire formulé par le secrétaire parlementaire, à savoir que tous les experts qui doivent être consultés relativement à ce projet de loi se trouvent à Ottawa, est peut-être la déclaration la plus étonnante qu'il m'ait été donné d'entendre à la Chambre.

M. Hawkes: Pourquoi ne me citez-vous pas de façon exacte au lieu de mentir encore une fois. Vous dites «tous». Je n'ai jamais dit «tous». J'ai dit «la plupart».

M. Langdon: Je pense que le député devrait retirer ses propos.

M. Hawkes: Un peu d'honnêteté dans ce débat ne nuirait pas.

M. Langdon: Il m'a accusé . . .

M. Riis: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je ne sais pas si vous avez pu entendre ces paroles, mais il semble que le reste de la Chambre et même les gens dans les tribunes ont pu entendre le secrétaire parlementaire traiter de menteur le député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Il a dit qu'il mentait. Il l'a traité de menteur. En sa qualité de membre respecté et de longue date de la Chambre, il devrait faire ce que l'honneur lui prescrit et prendre la parole pour retirer ces paroles antiparlementaires.

M. Hawkes: Madame la Présidente, je n'hésite jamais, si j'ai enfreint les règles de la Chambre, à retirer mes paroles. Mais je demanderais au député, s'il veut me citer, de citer exactement ce que j'ai dit au lieu de déformer mes paroles devant la Chambre et le pays. Je n'ai jamais dit, et le compte rendu en témoignera, que tous les experts sont à Ottawa. J'ai dit que la plupart des experts juristes versés en subtilités rédactionnelles dans les projets de lois se trouvent à Ottawa, et c'est un fait.

M. Riis: Le député n'a peut-être pas compris ce que je voulais faire remarquer. Il a lancé l'insulte suprême en disant que mon collègue d'Essex—Windsor mentait. Je ne sais pas comment vous pourriez interpréter ça. Je sais que le compte rendu en témoignera certainement. J'ai pu l'entendre de ma place et je suppose que les gens dans les tribunes ont pu l'entendre eux aussi. Cela ne nous étonne pas de la part du député, mais ces paroles sont strictement antiparlementaires.